

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 019-200078947-20211126-2021_26_11_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU COMITE DU SYNDICAT

DELIBERATIONS
DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 28/10/21

Membres en exercice : 134

Présents : 108

Votants : 108

Pour : 108

Contre : 0

Référence DIEGE :

2021-26-11-09

Objet :

Subventions du Budget Principal au Budget Annexe pour la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » - Année 2022

Vu la délibération n°2021-26-11-07 portant création d'un Budget Annexe « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n°2021-26-11-06 définissant les modalités financières pour l'exercice de la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » et qui approuve pour une durée expérimentale de 3 ans une prise en charge totale des frais d'investissement et d'exploitation par le Syndicat de la DIEGE (sans appel de contribution auprès des communes) ;

Considérant que le Budget Annexe « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » est un Service Public Administratif (SPA) pouvant donc être équilibré par une subvention du Budget Principal ;

Monsieur le Président :

- Explique qu'en 2022, des dépenses d'investissement importantes sont à prévoir pour le déploiement des bornes (dépenses en partie subventionnées) ;
- Rappelle que, malgré un parc de véhicules électriques en plein essor, dans un premier temps, les contributions des usagers du service seront insuffisantes pour couvrir les charges de fonctionnement ;
- Rappelle qu'il a été décidé qu'aucune contribution ne serait réclamée aux communes adhérentes durant une phase expérimentale de 3 ans pour le fonctionnement du service.

Monsieur le Président conclut, à la vue de ces éléments, que les recettes du Budget Annexe seront insuffisantes pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Par conséquent, Monsieur le Président propose d'approuver le versement de subventions du Budget Principal au Budget Annexe « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » comme suit :

- 45 700,00 € de subvention en investissement (pour financer le déploiement des bornes) ;
- 11 500,00 € de subvention en fonctionnement (pour financer l'exploitation des bornes).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Approuvent le versement des subventions proposées par Monsieur le Président ;
- Autorisent Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 26/11/2021
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

